

CONCERTATION SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU QUARTIER TERREFORT A BRUGES

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE *DECEMBRE 2021*



Table des matières

Préambule	4
1. Présentation du projet soumis à la concertation	5
1.1. Le contexte du projet.....	5
1.2. Les objectifs du projet	6
1.3. Présentation des aménagements envisagés	6
1.3.1. Le programme de construction étudié	6
1.3.2. Les orientations d'aménagement de l'espace public :	7
1.4. La mise en œuvre du projet.....	8
2. Déroulement et modalités de la concertation	9
2.1. Pour annoncer la concertation et ses événements.....	9
2.1.1. Affichage réglementaire	9
2.1.2. La voie de presse	9
2.1.3. L'annonce sur le site de la participation de Bordeaux Métropole	9
2.1.4. Les autres moyens mobilisés	10
2.2. Pour informer sur le projet soumis à la concertation	12
2.2.1. Le dossier de la concertation	12
2.2.2. Le site de la participation de Bordeaux Métropole	13
2.2.3. Les documents mis à la disposition du public lors des rencontres	14
2.3. Pour échanger, contribuer	15
2.3.1. Les rencontres avec le public	15
2.3.2. Le site de la participation de Bordeaux Métropole	18
2.3.3. Les registres physiques	20
3. Synthèse quantitative de la concertation en chiffre	20
4. Synthèse thématique des avis et questions exprimés par les participants	20
4.1. L'opportunité du projet approuvée.....	22
4.2. La mobilité et le stationnement : le premier sujet de préoccupation des habitants et usagers.	22
4.3. Le cadre de vie : végétaliser et améliorer l'environnement	25
4.4. Les services et commerces : une forte attente pour redynamiser le quartier	26
4.5. Logements : des logements accessibles pour les jeunes	28
4.6. Ambiance urbaine et sécurité routière	28
4.7. Organisation des travaux	29
5. Conclusion et enseignements de la concertation	31
6. Pour la suite du projet.....	32
7. ANNEXES	33

Préambule

A la suite de la délibération du conseil métropolitain en date du 27 octobre 2017 et de l'arrêté d'ouverture de la concertation du 4 août 2021 pris par Bordeaux Métropole, le projet d'aménagement du quartier de Terrefort à Bruges a fait l'objet d'une concertation obligatoire au titre de l'article L. 103-2 et R. 103-1 du code de l'urbanisme. Elle s'est déroulée du 7 septembre 2021 au 10 novembre 2021. Cette concertation a été pilotée par Bordeaux Métropole et conduite par La Fab en collaboration avec la ville de Bruges.

Pendant toute sa durée, la concertation a été l'occasion pour le public de s'exprimer sur le projet, son opportunité et les conditions de sa mise en œuvre. Bordeaux Métropole, la ville de Bruges et La Fab remercient à ce titre l'ensemble des personnes qui y ont participé, aussi bien lors des rencontres publiques qu'à travers les contributions écrites, sur les registres ou sur le site de la participation de la métropole (participation.bordeaux-metropole.fr).

L'ensemble des échanges et des contributions apporte des compléments aux études techniques et va permettre aux collectivités et à La Fab d'enrichir le projet et éventuellement de l'adapter en prenant en compte les besoins des habitants et des usagers du quartier.

Le présent document constitue le bilan de la concertation. Il rend compte de son déroulement, des contributions émises par le public et tire les enseignements de cette concertation pour la suite du projet. Le bilan de la concertation est accompagné en annexe des principaux documents de la concertation, dont le dossier de concertation (notice explicative et plan du périmètre), les présentations et comptes-rendus des rencontres avec le public et les articles de presse.

1. Présentation du projet soumis à la concertation

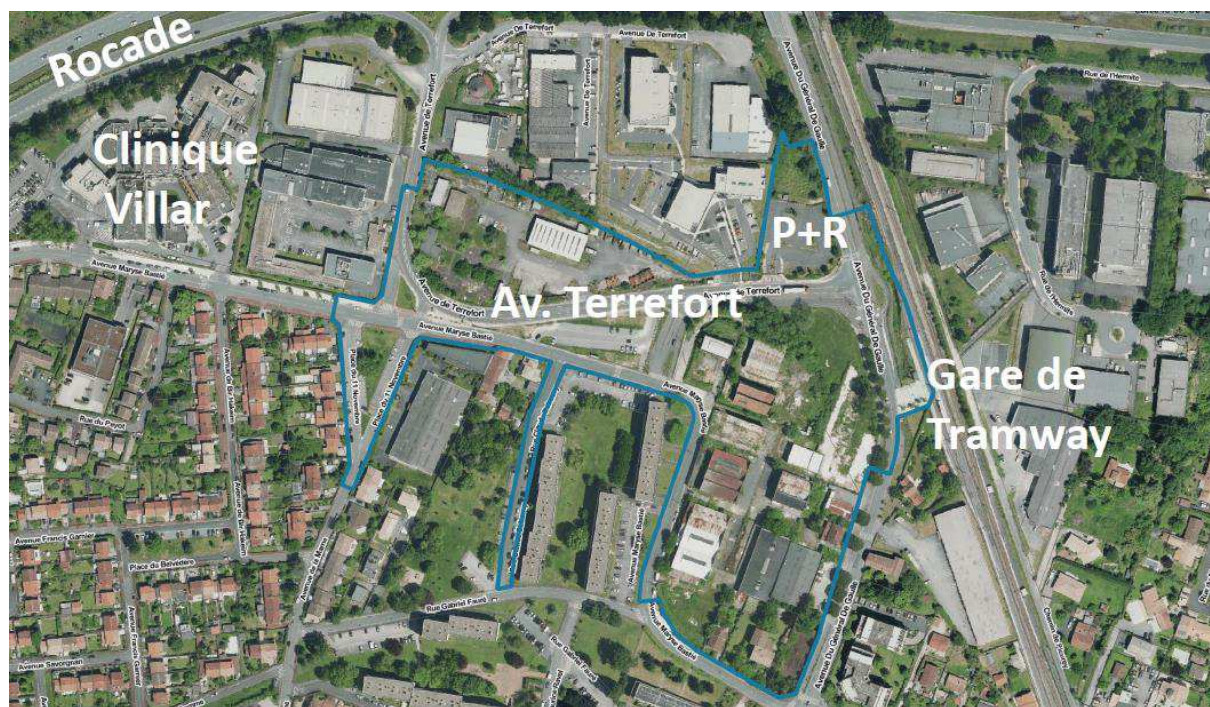
1.1. Le contexte du projet

La ville de Bruges et Bordeaux Métropole engagent une importante opération d'aménagement afin de revitaliser le quartier Terrefort qui constitue une entrée majeure de la ville. Cette zone en pleine mutation depuis une dizaine d'années, a connu des aménagements successifs sans réelle cohérence. Le programme a pour objectif de renforcer l'attractivité du quartier et de mieux l'intégrer au reste de la ville. Il repose sur un ensemble d'opérations mixant logements, commerces et activités et une requalification de l'espace public (végétalisation, circulation, mobilités, interconnexions).

Pour ce faire, Bordeaux Métropole, en accord avec la ville de Bruges, a missionné par délibération La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab), sa société publique locale pour conduire toutes les études et démarches permettant de définir le projet et les conditions de sa mise en œuvre. Ces éléments permettront à Bordeaux Métropole de décider des modalités de réalisation du projet, notamment de la possibilité pour Bordeaux Métropole de confier une concession d'aménagement à La Fab.

Le secteur de Terrefort à Bruges se trouve au croisement de nombreux axes de transport, à proximité immédiate de la rocade, du pôle de formation aux métiers de l'industrie, du centre-ville et du centre médical de Bruges. Il représente de fait une formidable opportunité pour répondre aux enjeux de la métropole, aussi bien pour le développement de l'activité et de l'emploi (notamment à destination des PME), que pour la création d'une offre de logements adaptée aux ménages.

Enfin, une nouvelle appropriation des espaces publics est attendue par la transformation des lieux pour les modes doux et la renaturation du domaine public pour d'autres usages.



Périmètre du projet

1.2. Les objectifs du projet

Les objectifs du projet d'aménagement du quartier listés, fixés et approuvés par la délibération de Bordeaux Métropole en date du 27 octobre 2017, sont les suivants :

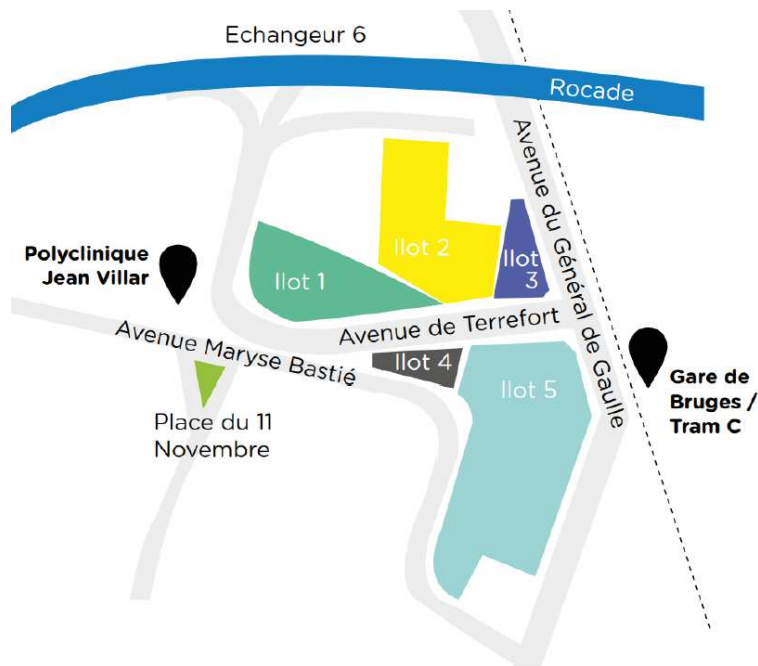
- « *L'accompagnement maîtrisé de la mutation en cours des fonciers privés, en cohérence avec l'aménagement des espaces publics et la mise en service de la station de tram de Terrefort.*
- *Le développement du tissu tertiaire existant et l'apport d'une offre commerciale et de services en raison de l'attractivité du secteur avec l'arrivée du tram-train depuis décembre 2016,*
- *La création, le réaménagement et la requalification des espaces publics,*
- *Le confortement des différents modes de déplacements et l'amélioration de la lisibilité des parcours,*
- *L'offre d'un cadre de vie de qualité aux habitants et usagers avec la valorisation de la trame paysagère et la création de percées nord/sud et ouest/est, facilitant ainsi les liaisons transversales. »*

1.3. Présentation des aménagements envisagés

Le projet propose l'aménagement des espaces publics du quartier de Terrefort et plusieurs programmes de construction repartis en différents îlots.

1.3.1. Le programme de construction étudié

- Îlot 1 : Locaux destinés à l'artisanat, la formation et des bureaux à la suite de l'appel à projet AIRE 2
- Îlot 3 : Parking en étage et commerces en rez-de-chaussée
- Îlot 4 : Logements et commerces
- Îlot 5 : Logements pour étudiants et familles (sociaux/privés), foyer jeunes travailleurs, commerces et services en pied d'immeuble, espaces verts et parc (350 logements prévus)



Localisation des différents îlots du projet

1.3.2. Les orientations d'aménagement de l'espace public :

1. Mieux partager les rues entre les moyens de transports

- Relier le quartier à la gare et dynamiser le parvis avec de nouveaux services.
- Des rues apaisées avec un aspect moins routier.
- Une offre de stationnement hiérarchisée selon les besoins : résidents, visiteurs, salariés, étudiants, ...

2. Améliorer le cadre de vie

- Proposition de planter 100 arbres nouveaux.
- Projet de doublement des espaces naturels dans le quartier.
- Recréer des espaces de convivialité dans le quartier.



*Intention d'aménagement avenue de Terrefort l'angle de la rue Debussy,
(Source Phytolab)*

1.4. La mise en œuvre du projet

Les travaux d'aménagements de l'espace public sont évalués à 7,4 M€ HT à ce stade et devraient commencer courant 2024 si leur faisabilité est confirmée. Le financement est constitué :

De vente de terrains (40%) ;

De participations des collectivités, alimentées notamment par la fiscalité sur les nouvelles constructions (60%).

2. Déroulement et modalités de la concertation

Le projet d'aménagement du quartier de Terrefort à Bruges a fait l'objet d'une concertation obligatoire au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme.

Les modalités et la durée de concertation ont fait l'objet d'une délibération de Bordeaux Métropole en date du 27 octobre 2017 (délibération n°2017-661) et ont été complétées par arrêté n° 2021-BM170 en date du 04 août 2021 du président de Bordeaux Métropole.

La concertation s'est déroulée du 7 septembre 2021 au 10 novembre 2021, soit plus de deux mois conformément à la délibération du 27 octobre 2017. Cette concertation avait pour objectifs de :

- Présenter le projet au public ;
- Recueillir l'avis du public sur les aménagements envisagés ;
- Répondre aux questions des riverains, des habitants, des associations locales, des acteurs économiques et des élus ;
- Enrichir éventuellement le projet à partir des avis et suggestions formulés par les participants.

Dans le cadre de la concertation, plusieurs supports ont été diffusés pour informer sur le projet et des rencontres ont été organisées pour faciliter les échanges avec le public.

2.1. Pour annoncer la concertation et ses événements

Pour annoncer la concertation, informer le public et l'inviter à participer aux rencontres organisées, Bordeaux Métropole et la Ville de Bruges ont mis en place divers moyens d'information et de communication conformément à la délibération du 27 octobre 2017 et à l'arrêté du 4 août 2021 notamment.

2.1.1. Affichage réglementaire

L'arrêté du 4 août 2021 et la délibération du 27 octobre 2017 ont été régulièrement affichés en Mairie de Bruges et à Bordeaux Métropole.

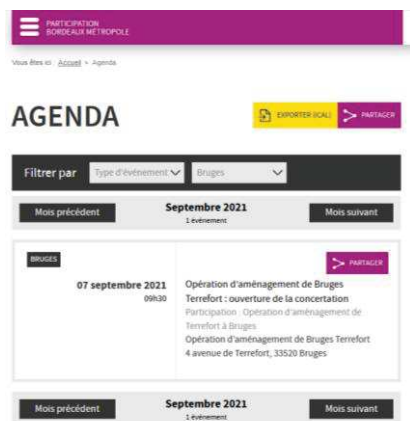
2.1.2. La voie de presse

L'annonce de l'ouverture de la concertation a été portée à la connaissance du public par annonce légale dans le quotidien Sud-Ouest du 7 septembre 2021.

L'annonce de la clôture de la concertation a été publiée par annonce légale dans le quotidien Sud-Ouest le 27 octobre 2021.

2.1.3. L'annonce sur le site de la participation de Bordeaux Métropole

Le 30 août 2021, une annonce a été publiée sur l'agenda du site de la participation de Bordeaux Métropole (participation.bordeaux-metropole.fr) pour informer le public de l'ouverture d'une concertation sur le projet d'aménagement du quartier de Terrefort à Bruges



2.1.4. Les autres moyens mobilisés

En supplément des moyens d'information et de communication prévus par la délibération du 27 octobre 2017 et l'arrêté du 4 août 2021, les collectivités ont mobilisé leurs outils de communication.

LE RESEAU D'AFFICHAGE

Des affiches présentant la concertation et invitant le public à participer aux rencontres publiques ont été diffusées par la Ville de Bruges sur son réseau d'affichage urbain tout au long de la concertation.



Affiche d'annonce de la concertation sur le mobilier urbain de la commune de Bruges pendant la concertation

COURRIER D'INFORMATION



Avant l'organisation des rencontres publiques de la concertation, la Ville de Bruges a diffusé un courrier dans les boîtes aux lettres des habitants et entreprises du quartier pour les inviter à y participer.

Courrier d'invitation aux rencontres envoyé aux habitants et entreprises de Terrefort

ARTICLE DANS LE MAGAZINE MUNICIPAL



Figure 1: Extrait de l'article du magazine municipal de Bruges dédié à la concertation Terrefort

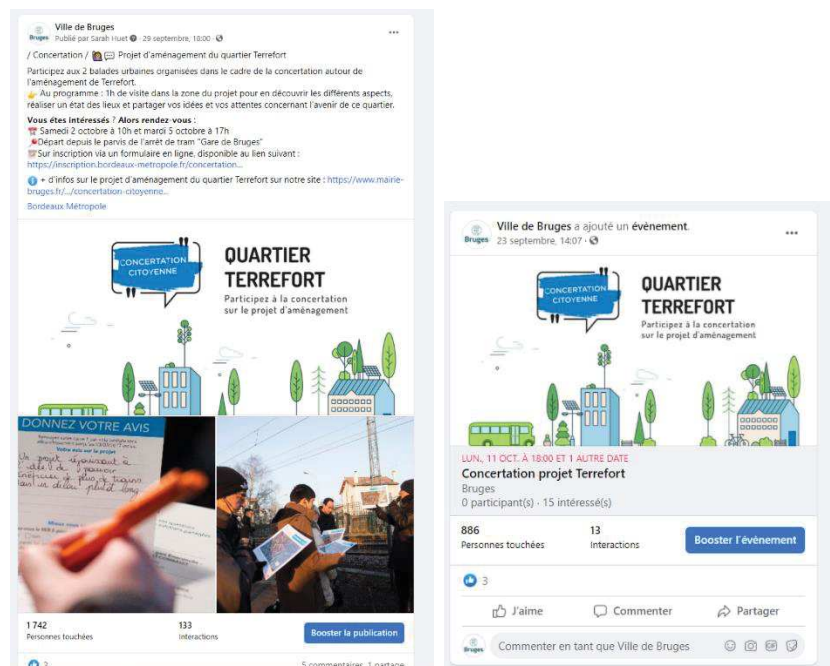
Le magazine n°36 de la ville de Bruges (septembre, octobre, novembre 2021) a consacré 4 pages au projet Terrefort et à l'annonce de la concertation et de ses objectifs.

*Bilan de la concertation préalable du projet d'aménagement du quartier Terrefort
Décembre 2021*

Les principales caractéristiques du projet ont été présentées, ainsi que les dates, modalités et objectifs de la concertation.

RESEAU SOCIAL

Afin de diversifier les médias utilisés pour l'annonce de la concertation, la ville de Bruges a relayé l'annonce de chaque rencontre publique via des "posts" et des "événements" sur le réseau social Facebook.



Exemple de "posts" Facebook d'annonce des rencontres de la concertation

2.2. Pour informer sur le projet soumis à la concertation

2.2.1. Le dossier de la concertation

COMPOSITION

- La notice explicative

Une notice explicative de 24 pages présentait l'intégralité du projet : son contexte, les enjeux et les objectifs du projet, les caractéristiques du projet, sa mise en œuvre, ainsi que le déroulement de la concertation et les prochaines étapes du projet. Il comportait en annexe la délibération d'ouverture et l'arrêté du Président la complétant.

- Les autres pièces du dossier de concertation

Pièces à l'ouverture de la concertation :

- Plan de situation du projet

*Bilan de la concertation préalable du projet d'aménagement du quartier Terrefort
Décembre 2021*

- Plan de périmètre du projet
- Reportage photographique
- Délibération d'ouverture de la concertation (27/10/2017)
- Arrêté d'ouverture de la concertation (16/08/2021)

Pièces ajoutées au cours de la concertation :

- Le guide de balade urbaine et le carnet de visuel distribués lors des balades urbaines des 02 et 05 octobre 2021
- Les supports de travail et de présentation, ainsi que les comptes-rendus des rencontres publiques.

MODALITES DE CONSULTATION

Conformément à la délibération du 27 octobre 2017 et l'arrêté du 4 août 2021 fixant les modalités de la concertation, le dossier de concertation a été mis à disposition du public lors des différentes rencontres publiques ainsi qu'aux jours et heures d'ouverture au public :

- Dans les locaux de Bordeaux Métropole – à l'accueil de l'Immeuble Laure Gatet – 39-41 cours Maréchal Juin, 33000 Bordeaux ;
- En mairie de Bruges – 87, avenue Charles de Gaulle 33520 Bruges ;
- Dans les locaux de Bordeaux Métropole – à l'accueil du Pôle territorial ouest – 10-12, rue des Satellites – Immeuble Pégase – 33185 Le Haillan.



Couverture et extrait du dossier de concertation / note explicative

2.2.2. Le site de la participation de Bordeaux Métropole

La page Internet dédiée au projet sur le site de la participation de Bordeaux Métropole (participation.bordeaux-metropole.fr) reprenait les éléments du dossier physique de concertation sur le projet et la démarche de concertation.

Ont également été versés aux dossiers numériques de la concertation sur le site de Bordeaux Métropole :

- Le guide de balade urbaine et le carnet de visuel distribué lors des balades urbaines des 02 et 05 octobre 2021

Bilan de la concertation préalable du projet d'aménagement du quartier Terrefort
Décembre 2021

- Les supports de travail et de présentation, ainsi que le compte-rendu des rencontres publiques.



Aperçu de la page sur le site internet : participation.bordeaux-metropole.fr

2.2.3. Les documents mis à la disposition du public lors des rencontres

Pour faciliter la compréhension du projet par les participants aux différentes rencontres organisées pendant la concertation, plusieurs documents et supports d'information étaient mis à leur disposition :

- Le dossier de concertation ;
- Un carnet de visuels remis aux participants des balades urbaines ;
- Une maquette du projet et des alentours ainsi que des plans mis à disposition lors de l'atelier.



Extrait du carnet de visuels mis à disposition des participants de la balade urbaine

2.3. Pour échanger, contribuer

2.3.1. Les rencontres avec le public

NB : Les comptes-rendus des rencontres publiques mentionnées ci-dessous sont présentés en annexes de ce bilan. Ces rencontres se sont déroulées dans le respect des consignes sanitaires gouvernementales.

La délibération prévoyait une réunion publique a minima. La Fab a souhaité organiser 7 événements pour sensibiliser autant que possible tous les publics éventuellement concernés par ce projet.

Les balades urbaines

Deux balades urbaines sur l'actuel quartier de Terrefort ont été organisées : le samedi 2 et le mardi 5 octobre 2021. Ouvertes à tous, elles ont rassemblé au total **24 participants dont deux membres d'une association locale.**

Ces balades urbaines étaient organisées en 6 points d'arrêt thématiques permettant de parcourir l'ensemble du périmètre et d'échanger sur les objectifs du projet et les moyens à mettre en œuvre pour remplir ces objectifs :

- 1 : Relier le quartier à la gare
- 2 : Mieux circuler, mieux organiser le stationnement
- 3 : Développer le logement et les activités
- 4 : Apaiser la place du 11 Novembre
- 5 : L'avenue de Terrefort : passer de la route à la rue
- 6 : Embellir l'entrée de ville, l'entrée du quartier

Bilan de la concertation préalable du projet d'aménagement du quartier Terrefort
Décembre 2021

Tout au long de ces balades La Fab et la Ville de Bruges (appuyés par la société Systra) ont pu répondre aux questions des participants et recueillir leurs avis et suggestions.



Différents points d'arrêt du parcours des balades urbaines

Les participants disposaient d'un carnet de visuels explicatifs du projet, ainsi que d'un guide de visite leur permettant également de faire part de leur avis par écrit. Chacun de ces guides était ramassé en fin de balade pour analyser les contributions émises et les verser au compte-rendu de la rencontre. Ces balades ont permis de récolter de nombreuses contributions de diagnostic du quartier, et des propositions.



Photos de la balade urbaine du 2 octobre 2021

*Bilan de la concertation préalable du projet d'aménagement du quartier Terrefort
Décembre 2021*

L'atelier

Un atelier de travail a été organisé à l'espace culturel Treulon de la Ville de Bruges, le 11 octobre 2021 à 18h.

Après une courte présentation du projet, les participants ont été invités à travailler en sous-groupe sur différents aspects du projet. Les participants avaient à leur disposition la notice explicative, la maquette des aménagements prévus, des plans de localisation et du périmètre du projet et une grille de restitution de leurs échanges.

Des experts métiers avaient été mobilisés par La Fab pour apporter des éléments précis sur les questionnements rencontrés : un expert mobilité, l'architecte conseil de l'opération et le paysagiste ayant rédigé les premières orientations d'aménagement.

A l'issue du travail en sous-groupe, la restitution du travail a été faite par un rapporteur, désigné par les participants de chaque table.

Au total, **12 personnes ont participé à cet atelier**, réparties en 3 tables de travail différentes.



Photo de l'atelier du 11 octobre 2021

Les réunions d'acteurs

Une rencontre avec la copropriété de la Tour de Lassalle et une rencontre avec des entreprises du quartier de Terrefort.

Le 28 septembre 2021, La Fab et des élus de la commune ont rencontré en mairie de Bruges des représentants de la copropriété de la Tour de Lassalle pour leur présenter le projet, répondre à leurs questions et recueillir leur avis et suggestions. Cette copropriété riveraine du périmètre (rue Debussy) est particulièrement concernée par le projet.

Dans la lignée de cette réunion, une rencontre avec 9 représentants des entreprises du quartier de Terrefort a également eu lieu en mairie de Bruges le 19 octobre 2021, ainsi que le 7 octobre 2021 avec les représentants du centre de formation de l'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie), à la mairie de Bruges.

La réunion publique de synthèse

Une réunion de restitution de la concertation s'est tenue le 8 novembre 2021 à l'espace culturel Treulon de la Ville de Bruges, à partir de 18h. Cette réunion, qui a réuni une **cinquantaine de participants**, a été l'occasion pour La Fab de présenter une nouvelle fois le projet au public, ainsi **qu'une synthèse thématique des avis et suggestions exprimés lors de la concertation**. Des temps d'échanges étaient également prévus pour permettre au public de s'exprimer de nouveau sur le projet.

Etaient invités à cette réunion de restitution afin de contribuer aux échanges :

- Technowest Logements Jeune, futur gestionnaire du programme de résidence étudiante et de foyer pour les jeunes travailleurs prévu sur l'îlot 5 ;
- Le promoteur désigné sur l'îlot n°1, Demathieu & Bard Immobilier, pour présenter le programme d'immobilier d'entreprises (artisanat, etc...) envisagé sur cet îlot.



2.3.2. Le site de la participation de Bordeaux Métropole

Conformément à la délibération du 27 octobre 2017, le public a pu s'exprimer pendant toute la durée de la concertation sur la page internet du projet sur le site de la participation de Bordeaux Métropole : participation.bordeaux-metropole.fr
Au total, 5 avis et 1 réaction ont été déposés via la plateforme.

Avis et réactions de la communauté

Fermer

Opération d'aménagement de Terrefort à Bruges

5

5

1

Avis de

Pascal DE CASTELNAU

Le 3 novembre 2021 à 14h04

Nous nous réjouissons de l'aboutissement prochain du projet Terrefort et espérons que l'assainissement du quartier va être revu.

Nous sommes au 149 avenue Charles de Gaulle et réclamons un aménagement de l'assainissement avec la mise en service du tout à l'égout dans notre rue. Il est inconcevable qu'en 2021 notre municipalité ne puisse bénéficier de tels aménagements d'assainissement. Nous sommes victimes de problèmes récurrents et coûteux.

Avec l'aboutissement prochain du projet d'aménagement de Terrefort à Bruges, nous espérons que ces problèmes d'évacuation des eaux usées vont enfin être résolus.

Aucune réaction

Avis de

zatopek

Le 19 novembre 2021 à 23h55

Clairement, cette entrée de la ville de Bruges est insuffisamment mise en valeur (friches...) alors qu'elle présente de nombreux atouts (axes de transport, pôle médical, proximité du centre-ville). Cette opération d'ensemble doit permettre d'apporter une réponse cohérente.

Les points d'intérêt majeur pour moi sont: développer la place de la mobilité douce (vélo, piéton), maintien des surfaces d'espaces verts avec nouvelles plantations et création d'un bâtiment signal marquant l'entrée de ville (ex: parking silo de Cantinole).

Aperçu des avis exprimés sur le site de la participation de Bordeaux Métropole

En complément, la ville de Bruges a également dédié une page du site Internet de la commune pour informer le public. Cette page disposait d'un espace de contribution électronique pour les internautes. Au total **3 avis électroniques y ont été déposés. Ils ont été versés au registre papier de la Mairie de Bruges pour en garder une trace.**



QUARTIER TERREFORT

La ville de Bruges engage une importante opération d'aménagement afin de revitaliser le quartier Terrefort qui constitue une entrée majeure de la ville. Cette opération d'aménagement urbain sera accompagnée d'une concertation publique afin d'associer les habitants à la définition du programme.

LE QUARTIER TERREFORT AUJOUR'HUI

Situé entre le centre-ville de Bruges et la rocade (sortie 6), le quartier Terrefort est scindé par l'avenue éponyme et se partage entre une zone d'habitats collectifs et de maisons individuelles au sud et au nord entre un pôle médical majeur de l'agglomération (Polyclinique Jean Vilar) et un pôle d'enseignement professionnel accueillant près de 900 étudiants (CFAP UINM). Cette entrée de ville, également desservie par la voie ferrée et le tram, est une importante zone de transit avec des flux denses de circulation et des difficultés de stationnement. Sans identité affirmée, elle laisse apparaître de nombreuses zones en friches après l'abandon d'activités et la mutation progressive de fonciers économiques ainsi qu'une absence totale d'activités commerciales malgré le nombre important de personnes le traversant, y travaillant ou y résidant.

L'AMBITION DE LA VILLE :

- Revitaliser et redynamiser l'entrée de Ville
- Fluidifier la circulation
- Favoriser les mobilités douces
- Végétaliser les espaces publics
- Créer une ambiance urbaine autour de la gare
- Améliorer la connexion avec le centre ville

Aperçu de la page Internet du site www.bruges.fr dédiée au projet

Bilan de la concertation préalable du projet d'aménagement du quartier Terrefort
Décembre 2021

2.3.3. Les registres physiques

Conformément à la délibération du 27 octobre 2017 et l'arrêté du 4 août 2021 fixant les modalités de la concertation, des registres papier étaient mis à disposition du public pendant toute la durée de la concertation dans les lieux suivants :

- dans les locaux de Bordeaux Métropole à l'accueil de l'Immeuble Laure Gatet 39 41 cours Marechal Juin, 33000 Bordeaux
- en mairie de Bruges 87, avenue Charles de Gaulle 33520 Bruges,
- dans les locaux de Bordeaux Métropole à l'accueil du Pole territorial ouest 10 12, rue des Satellites Immeuble Pégase 33185 Le Haillan

Au total, 1 avis a été déposé sur le registre de la ville de Bruges, complété des 3 avis reçus par messagerie électronique.

3. Synthèse quantitative de la concertation en chiffre

Synthèse : La participation en chiffres

La durée : 2 mois de concertation publique (du 7 septembre au 10 novembre 2021)

Le nombre de participants aux évènements :

2 balades urbaines réunissant 24 participants
1 atelier avec 12 participants
1 réunion avec la copropriété La Tour de Lasalle réunissant 2 participants
1 réunion avec les entreprises du quartier de Terrefort réunissant 9 participants
1 réunion avec l'UIMM réunissant 4 participants
1 réunion de synthèse réunissant 50 personnes.

Le nombre d'observations et propositions :

5 avis formulés sur le site internet : participation.bordeaux-metropole.fr
275 contributions lors des rencontres publiques
4 contributions déposées sur les registres papier en mairie de Bruges

4. Synthèse thématique des avis et questions exprimés par les participants

La synthèse thématique des avis se fonde sur l'ensemble des avis recueillis durant la concertation. Ils sont regroupés par thématique selon leur occurrence. Les verbatim illustrent les propos. Non exhaustifs, ils proviennent de deux types de sources : des contributions écrites et prises de parole lors des rencontres publiques, et des avis envoyés sur le site Internet de la concertation et de la ville de Bruges. Ils sont rédigés en bleu et italique.

Lorsque les verbatim ont été prononcés par des représentants des collectivités ou d'entreprises ou associations, le titre auquel la personne s'exprime est précisé. Lorsque ce sont des paroles de citoyens, leur anonymat est respecté et la mention « un participant/ un habitant » est ajoutée.

La présentation des thématiques dans le présent chapitre est ordonnée par phases logiques du développement du projet, soit en premier lieu les thèmes qui relèvent de l'opportunité, puis les sujets liés aux mobilités, cadre de vie, logement, commerces et enfin les thèmes de la mise en œuvre du projet (calendrier, travaux...).

Les réponses apparaissant dans les encadrés en liseré violet sont issues des réunions publiques, des réponses aux questions écrites et du dossier de concertation.

Le graphique suivant présente la répartition des questions et avis par thème. À noter : le total est supérieur au nombre des questions et avis, car un avis peut concerner plusieurs thèmes différents.

Thèmes des contributions	Occurrences	%
Circulation	78	23%
Gare / transports en commun	44	13%
Stationnement	38	11%
Commerces	31	9%
Piétons / Vélos	25	7%
Paysage -Végétation	23	7%
Sécurité	22	6%
Logement	17	5%
Architecture / Bâti	15	4%
Jeunesse	10	3%
Favorable au projet	8	2%
Autres	7	2%
Environnement	5	1%
Activité économique / Emploi	5	1%
Travaux	5	1%
Ambiance urbaine	4	1%
Bruit	3	1%
Propreté	1	0%
Défavorable au projet	0	0%
Total	341	100%

Thèmes regroupés	Occurrences	%
Mobilité / Stationnement	185	54%
Cadre de vie	51	15%
Logements / Commerces / Services	53	16%

4.1. L'opportunité du projet approuvée

Plusieurs participants ont relevé la pertinence du projet pour remédier à une situation actuelle qualifiée de "friche, sinistre, verrue" et de "lieu à l'abandon". Le réaménagement du quartier est bien accueilli et l'opportunité du projet est acceptée par les participants à la concertation. A noter qu'aucune contribution n'a remis en question l'opportunité d'engager un projet de réaménagement du quartier.

Exemples d'avis illustrant ce thème :

« Clairement, cette entrée de la ville de Bruges est insuffisamment mise en valeur (friches...) alors qu'elle présente de nombreux atouts (axes de transport, pôle médical, proximité du centre-ville). Cette opération d'ensemble doit permettre d'apporter une réponse cohérente.

« La refonte totale du quartier Terrefort est une excellente nouvelle. L'idée générale déplacement / activité/ bâtiment/ espaces verts me paraît sympathique et cohérent.»

« Le projet du réaménagement de Terrefort est un bon projet. C'est véritablement une verrue pour la ville de Bruges actuellement. »

4.2. La mobilité et le stationnement : le premier sujet de préoccupation des habitants et usagers.

Le sujet de la mobilité et du stationnement automobile a été le thème le plus abordé par les participants au cours de la concertation avec 185 contributions (55% du total). Les habitants ont exprimé en premier lieu un constat d'insécurité routière et piétonne, causé principalement par la vitesse et la densité du trafic routier, ainsi qu'à des aménagements de voirie jugés peu adaptés. En outre, les participants ont exprimé de réelles difficultés pour circuler et stationner dans le quartier à l'heure actuelle.

Exemples d'avis illustrant ce thème :

"Le carrefour (du 11 novembre) est stressant et dangereux que ce soit pour accéder ou sortir de la rocade, surtout le tourne à gauche."

"Une habitante du quartier témoigne des difficultés à sortir du quartier sur l'Avenue du Général de Gaulle, elle indique que l'avenue est totalement embouteillée aux heures de pointe du matin et du soir."

Les représentants de la polyclinique Jean Villar affirment que : " le quartier est une zone accidentogène. Le diagnostic doit aussi prendre en compte le transport logistique, composé de camions, petits-porteurs et semi-remorque. Avec des livraisons sur une bonne partie de la demi-journée. Il faut souligner la dangerosité du quartier à certaines heures de la journée, lorsque le trafic routier des particuliers se cumule au trafic logistique."

"La quasi-totalité des participants (à la balade urbaine du 2/10) sont unanimes sur les vitesses de circulation jugées trop excessives et la dangerosité des traversées piétonnes et cycles."

Vis-à-vis des orientations d'aménagement du projet, les participants ont formulé les contributions suivantes :

- Une inquiétude vis-à-vis de l'offre de stationnement proposée dans le projet. Avec la crainte qu'elle soit insuffisante par rapport aux futurs besoins du quartier, avec les nouvelles implantations de logements et activités. Cette question s'est posée également pour la circulation.
- La demande de faciliter et sécuriser l'accès au TER et au tramway.
- Le besoin exprimé d'une meilleure offre de service et de mobilité autour de la gare de tram et TER.
- L'adaptation de l'offre de transport en commun avec l'accueil de nouveaux habitants et activités. Ainsi que l'amélioration de la fiabilité du tram C.
- Les aménagements prévus pour favoriser les modes doux (marche et vélo) ont reçu un accueil favorable.
- Un consensus favorable à la voie piéton/cycle pour relier la gare au cœur quartier.
- Des réserves et une attente de précisions sur le futur plan de circulation de la rue Debussy.
- Plusieurs suggestions formulées par les participants :
 - o D'une passerelle ou d'un passage souterrain pour accéder aux quais de la gare de Bruges.
 - o Créer un parking silo végétalisé.
 - o Mailler les pistes cyclables du projet avec le centre-ville.

- Aménager l'îlot 4 en parking provisoire, pour garder une jauge de stationnement pendant la mise en œuvre du projet.

Sur le sujet de la circulation, la grande majorité des participants s'est prononcée sur les deux variantes d'aménagements avec un avis favorable :

- pour l'aménagement d'un giratoire au croisement entre l'avenue de Terrefort et l'avenue Maryse Bastié au droit de la place du 11 Novembre.
- pour le maintien d'un carrefour à feux au croisement entre l'avenue de Terrefort et l'avenue Charles de Gaulle afin de sécuriser les traversées piétonnes et cycles.

Réponses de La Fab :

La Fab partage le constat du public sur l'état des lieux du quartier de Terrefort, à savoir :

- Des voies de circulation conçues pour les voitures et du stationnement qui occupent la majorité de l'espace public ;
- Des espaces dédiés aux mobilités douces (vélo, marche...) peu nombreux et souvent mal sécurisés ;
- Un quartier bien desservi par les transports (voitures, tramway, réseau de bus).

L'usage de la voiture est actuellement majoritaire, même si sa part diminue depuis plusieurs années au profit des déplacements en transports en commun et des mobilités douces (vélos, piétons), selon les données Insee du secteur. La Fab fait également le constat d'une gare de Bruges enclavée, peu accessible et peu visible.

Le projet proposé anticipe une évolution à long terme des pratiques, en agissant sur les espaces publics et sur des constructions permettant de créer une « centralité » à proximité des transports en commun.

Les orientations d'espace public présentées tentent de trouver le juste équilibre en matière de déplacement en voiture tout en laissant de la place aux autres modes de déplacement (transports en commun, vélos, piétons) dont la pratique est en hausse. Augmenter trop fortement la capacité de stationnement ne ferait qu'attirer plus de véhicules automobiles et viendrait accentuer les difficultés déjà constatés par les habitants dans le quartier. Le nombre actuel de places de stationnement sera maintenu.

Le projet devrait fluidifier la circulation par l'aménagement des carrefours, en particulier le rond-point du 11 novembre si sa faisabilité est confirmée. Et rendre beaucoup plus aisés les déplacements actifs (vélo, etc..) qui représentent une réelle alternative à la voiture dans le secteur.

Pour autant, La Fab va continuer à étudier le phasage de l'opération pour maintenir à toutes les phases des zones de stationnement permettant d'accompagner les changements de pratiques. La Fab va également continuer à étudier la faisabilité d'un parking silo.

La Fab étudiera les conséquences du plan de circulation proposé, en mobilisant des simulations de trafic par des experts mobilité.

Réponses de la ville de Bruges

La Commune de Bruges systématise les aménagements cyclables lors des rénovations de voirie. Elle étudie la mise en place d'une « rocade vélo » permettant de mieux mailler le territoire, et rappelle que la rue Ravel permet de relier le centre-ville sur rue apaisée depuis Terrefort.

Le projet de franchissement de l'avenue Charles de Gaulle pour relier la gare de Bruges étudié lors de la construction du tramway est un projet ancien qui n'avait pas pu aboutir faute de financement. La ville de Bruges et Bordeaux Métropole confirment que ce projet de franchissement n'entre pas dans le périmètre et le programme de l'aménagement du quartier Terrefort.

4.3. Le cadre de vie : végétaliser et améliorer l'environnement

Le second sujet le plus abordé (avec le logement/les commerces) au cours de la concertation relève du cadre de vie avec les thèmes du paysage, de la végétation, de l'architecture, du bruit et de la propreté. Les contributions sur ce sujet portent sur :

- Une forte demande pour préserver la végétation et les espaces verts existants, développer le caractère verdoyant du quartier en s'appuyant sur l'existant. Une attente également pour réduire l'aspect trop minéral du quartier.
- Plusieurs questions pour savoir si le parc qui traversera l'îlot 5 sera public et géré par la commune ou par Bordeaux Métropole.
- Développer les plantes mellifères et les trames vertes et bleues.
- Une attente envers le projet pour réduire le bruit, la pollution lumineuse et améliorer la propreté à proximité de la gare de Bruges.
- Un souhait de privilégier des hauteurs de bâti en cohérence avec les hauteurs existantes dans le quartier. Les esquisses architecturales proposées ont reçu un accueil majoritairement favorable lorsque le bâti ne dépasse pas les 3 ou 4 étages. Les participants sont plus mitigés, voire défavorables au projet d'un immeuble de 10 étages.
- Une suggestion de marquer l'entrée de ville par un portique ou autre aménagement qui rappellerait l'identité brugeaise (Cistudes, hérons...)

Exemples d'avis illustrant ce thème :

"On souhaite la plantation de plantes mellifères pour les abeilles. Le développement de la végétation pour créer un îlot de fraîcheur."

"Aménagement d'un espace végétalisé et accueillant, entretenu. Sur la base de l'existant (table de jardin), lieu de balade, de détente, de rencontre. Moins minéral, plus de vert. Moins de voitures, plus d'espaces vélos, piétons..."

"L'aménagement de la place doit se faire en préservant l'existant, les arbres et espaces verts."

Réponses de La Fab et de la ville de Bruges

Le projet prévoit de réaménager les espaces publics pour offrir un cadre de vie de qualité aux habitants et usagers. En termes de végétation, le projet maintiendra les arbres et espaces verts en bonne santé sur les futurs espaces publics. Environ **100 arbres** assortis de végétation basse **seront plantés, et les arbres viables conservés**. En outre, l'aménagement paysager en projet vient répondre à un enjeu environnemental et permettrait de « **désimperméabiliser** » des espaces en bitume pour retrouver des sols fertiles pouvant réduire les canicules et infiltrer les eaux de pluies, ainsi que des plantes mellifères pour favoriser la biodiversité. De la même manière, a minima 35% de la superficie des différents îlots de l'opération seront plantés en pleine terre, permettant d'assurer les mêmes fonctions. Le parc de l'îlot n°5 a été conçu pour **être ouvert au public**.

La hauteur moyenne des bâtiments dans les différents îlots prévus sera de l'ordre d'un rez-de-chaussée complété par 4 étages. Un immeuble « signal », le plus éloigné des habitations et le plus proche de la gare sera d'une hauteur de 10 étages.

La Ville de Bruges, confirme que l'un des objectifs de cet immeuble est de marquer l'entrée de ville par un effet "signal". La construction de l'immeuble de 10 étages contribuera à libérer de l'espace au sol afin de réduire l'imperméabilisation du secteur. Enfin, cet immeuble permettra de renforcer la mixité au sein du quartier. La hauteur du bâtiment est justifiée par la nécessité de regrouper au sein d'un même bâtiment, à la fois des logements pour les étudiants et apprentis, mais aussi un centre de médiation et d'accompagnement des jeunes travailleurs. Ceci afin d'assurer la réussite de cette mixité et éviter l'isolement des publics.

Les orientations d'aménagement renforçant les espaces réservés à la marche et aux vélos, ainsi que la hiérarchisation du réseau de voirie, auront pour effet de réduire le niveau de bruit émis par les véhicules motorisés dans le quartier. Les nouveaux bâtiments devraient faire écran et modifier l'exposition aux bruits des infrastructures de transports (fer, rocade). La Fab quantifiera l'impact du projet sur cette question.

La réduction de la pollution lumineuse sera étudiée à travers l'implantation de détecteurs de présence sur les bâtiments à construire. La Fab intégrera également cet enjeu dans la conception des espaces publics dans le respect des textes relatifs à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

4.4. Les services et commerces : une forte attente pour redynamiser le quartier

Un des objectifs de la concertation était d'entendre les usagers et habitants sur les besoins en termes de commerces dans le quartier, les participants ont exprimé les éléments suivants :

- Une majorité de contributions **en faveur de commerces de proximité « superette »** dans le quartier. Plutôt vu **en « appoint » et complément de l'offre déjà existante** en grande surface ou des commerces du centre-ville.
- **Une offre de restauration plébiscitée** tant par les habitants, que par les entreprises ou établissement de formation.
- D'autres commerces proposés : **boucherie, boulangerie, fleuriste...**

- L'activité commerciale identifiée aussi comme un **vecteur d'ambiance urbaine plus sécurisante**, notamment le soir.
- Des **craintes exprimées sur la viabilité des activités commerciales** dans le quartier, plusieurs fois l'exemple d'Ausone a été cité. Des questions sur le **contrôle ou l'aide de la commune pour favoriser certaines implantations** commerciales.
- Idée d'une **ressourcerie** proposée.
- Demande de **médecins**.
- Développement des locaux pour les **artisans**.
- A plusieurs reprises des questions ont été posées sur **l'avenir du site de l'ancien restaurant "Courtepaille"**.

Exemples d'avis illustrant ce thème :

"On a déjà des Auchan et Leclerc pas très loin, peut être viser un commerce de proximité, avec des produits locaux, changer des grandes enseignes."
"Il manque un centre commercial pour le côté alimentaire. Avec du stationnement courte durée pour pouvoir y accéder"
"Une supérette indispensable, avec des stationnements adaptés appropriés pour les voitures et vélos"
"Implantation d'un fast-food pour les jeunes"
"Plus de commerces de proximité"

A contrario, deux participantes ont plutôt réclamé des surfaces commerciales plus grandes, pour les personnes qui n'ont pas le permis et qui ont des difficultés à se rendre dans les grandes surfaces pour faire leurs courses.

Réponses de La Fab et de la ville de Bruges

La Fab et la Ville de Bruges vont étudier la « chalandise » du secteur permettant d'identifier les commerces dont la viabilité pourrait être assurée dans le quartier, avec le souci de trouver un équilibre entre les commerces existants et cette zone.

Une fois cette étude réalisée, La Fab et la Ville de Bruges étudieront l'adéquation des commerces avec les contraintes techniques et financières des locaux construits ou à construire, et rechercheront avec les promoteurs des programmes les meilleures solutions pour y parvenir. La Fab étudiera également la nécessité de prévoir des mesures sur l'espace public permettant de faciliter la vie des commerces : zone bleue favorisant le stationnement des clients, installation d'arceaux vélos, etc...

La future place du parvis de la gare sera équipée d'une borne foraine permettant la tenue d'événements éphémères favorisant une animation de celle-ci, concourant à la fréquentation des commerces.

4.5. Logements : des logements accessibles pour les jeunes

Sur le volet du logement, la majorité de questions et attentes ont porté sur **l'hébergement des jeunes** (étudiants, actifs...) qui ont du mal à se loger dans la commune avec la hausse du prix de l'immobilier. Mais aussi **l'accessibilité des logements** pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et les populations qui ont des difficultés pour se loger.

Certains participants ont fait part de leurs inquiétudes, sur le fait que le développement des logements et du commerce vienne augmenter la pression sur le stationnement et la circulation dans le quartier.

Exemples d'avis illustrant ce thème :

"Bruges, c'est devenu très cher, pas accessible. Nous connaissons beaucoup de jeunes ménages actifs qui ne peuvent plus se loger à Bruges."
"Nous avons un pôle de formation d'excellence, il serait nécessaire de prévoir des logements pour les étudiants."
Des questions sur le nombre de logements « On entend dire qu'il y aurait 750 logements ? »

Réponses de La Fab

Le projet proposé prévoit de développer des programmes de logement pour des foyers divers (famille, étudiants, jeunes), comportant une partie en logements sociaux et abordables. Ces nouveaux logements respecteront la réglementation PMR en vigueur.

Sur l'îlot n°5, le programme permettra de proposer environ 350 logements dont 35% de logement sociaux et une résidence pour les jeunes. "Technowest Logement Jeunes", la structure qui gèrera cette résidence, confirme qu'une commission d'attribution des logements se réunira avec les partenaires du territoire. Son objectif sera de faire en sorte de garder une mixité au niveau des occupants pour avoir un équilibre entre les jeunes travailleurs en contrat stable ou précaire, les étudiants, les alternants, etc. Elle indique que des acteurs du territoire, dont la mairie de Bruges, sont invités à siéger au sein du Conseil d'administration de la résidence et du foyer.

L'îlot n°4 reste à définir mais il comportera également environ 35% de logement social ainsi que de l'accession sociale et abordable à la propriété, c'est-à-dire à des prix de vente compatibles avec les moyens financiers des ménages de la Métropole.

4.6. Ambiance urbaine et sécurité routière

Les termes *"danger"*, *"accident"*, *"insécurité"* ont été exprimés à plusieurs reprises avec 22 contributions. Cela traduit en majorité un sentiment d'insécurité routière, mais aussi dans une moindre mesure une ambiance urbaine peu rassurante pour certains habitants surtout aux abords des friches et de la gare.

Exemples d'avis illustrant ce thème :

« C'est peu rassurant le soir »
« J'ai le sentiment d'être isolée, surtout la nuit »,
« On craint la présence de squatteur »,
« Il y a beaucoup de vols de vélos »,
« Le chemin qui longe la voie est très pratique mais le lieu n'est pas très sûr pour les personnes seules la nuit ».

Réponses de La Fab et de la ville de Bruges

La Fab et la ville de Bruges comprennent pleinement ce sentiment d'insécurité, la situation en friche de l'ilot n°5 est une zone peu engageante. La réalisation des logements sur cet ilot et l'activité commerciale permettront à court terme de supprimer les squats, et à moyen terme de créer une ambiance urbaine et une dynamique plus sécurisante.

Sur le plan de la sécurité routière, les orientations proposées visent d'une part à sécuriser les cheminements piétons et les voies cyclables, et d'autre part à résoudre certains points noirs routiers tel que le carrefour Avenue Terrefort/Avenue Maryse Bastié au droit de l'UIMM qui est très accidentogène.

Le cheminement entre le parvis du tramway et la gare TER longeant la voie ferrée n'est pas concernée par le présent projet.

4.7. Organisation des travaux

Plusieurs entreprises et habitants ont demandé des précisions sur le calendrier des travaux de déconstruction et d'aménagement. Certains travaux sont très attendus, notamment la déconstruction de la friche sur l'ilot 5 et l'aménagement d'un rond-point à proximité du square du 11 novembre.

En outre, plusieurs participants ont souligné les contraintes du site à prendre en compte durant les travaux et plus particulièrement les contraintes sismiques de niveau 2, le désamiantage des friches sur l'ilot 5 et la gestion des eaux (souterraines et de surface) au cours du chantier, avec des témoignages de difficultés observées sur d'autres chantiers dans le quartier.

Enfin, la question de la gestion de la circulation pendant le chantier fut aussi posée, avec des inquiétudes sur les conséquences en termes de fluidité de la circulation aux heures de pointe.

Réponses de La Fab et de la ville de Bruges

Les travaux d'aménagement d'espaces publics menés par Bordeaux Métropole et pilotés par La Fab devraient commencer en 2024, le réaménagement du carrefour accidentogène du

11 Novembre sera a priori l'un des premiers aménagements à réaliser. Le phasage précis de l'opération reste à étudier.

Les travaux de déconstruction des friches et de construction de l'ilot n°5 par le promoteur Pitch-Mesolia débuteront en 2022. Avant d'engager les travaux, les bureaux d'études et entreprises réalisent un diagnostic complet de la réglementation en vigueur et des sondages sur site pour évaluer la nature des sous-sols. L'ensemble des procédures réglementaires ont été conduites.

En termes de gestion du chantier, avant les travaux, chaque entreprise devra soumettre à la mairie de Bruges une proposition de plan de circulation et de gestion du chantier. La commune sera vigilante à ce que les travaux et la circulation des engins de chantier impactent le moins possible la vie du quartier et de la commune. Elle exercera son pouvoir de Police en cas de manquement constaté.

5. Conclusion et enseignements de la concertation

La concertation publique relative au projet d'aménagement du quartier Terrefort a montré **une forte attente des riverains, usagers et acteurs économiques pour redynamiser le quartier et améliorer son fonctionnement**. L'opportunité du projet est clairement approuvée par les participants.

Le sujet de la mobilité est la première préoccupation des habitants et usagers, il y a une réelle attente exprimée en faveur des aménagements pour les transports en commun, les piétons et les cyclistes. Par ailleurs, il y a des fortes inquiétudes par une partie des usagers sur les effets du développement du quartier (logements, activités économiques) vis-à-vis des conditions de circulation et de stationnement.

La volonté de végétaliser et désimperméabiliser le quartier a reçu un écho très favorable, avec une volonté des habitants de s'appuyer sur le patrimoine végétal existant et d'intégrer la dimension environnementale (biodiversité, eau...) au volet paysager.

Les orientations du programme de construction viennent répondre aux nombreux témoignages de difficultés de logement pour les jeunes dans la commune de Bruges et au manque de services et commerces de première nécessité. Néanmoins, un point de vigilance a été souligné par les habitants sur la viabilité des commerces prévus, eu égard aux situations constatées dans d'autres quartiers avoisinants. Un second point de vigilance a été levé concernant la hauteur de dix étages d'un bâtiment prévu sur l'ilot 5, bâtiment considéré par une partie des habitants comme "*une exception architecturale*" ne correspondant pas à l'identité de la ville de Bruges.

La concertation a été le moyen de questionner les habitants et usagers sur les grandes orientations d'aménagements du projet, le nombre important de contributions démontre l'intérêt pour ce projet des habitants, associations, acteurs économiques et usagers actuels et futurs du quartier.

6. Pour la suite du projet

Fort de ce bilan de la concertation, il est décidé pour la suite du projet de :

- Confirmer la poursuite du projet d'aménagement avec les objectifs suivants :
 - Réaménager les espaces publics pour offrir un cadre de vie de qualité aux habitants et usagers, notamment concernant la végétalisation et d'amélioration de l'environnement
 - Faciliter, sécuriser et encourager les déplacements doux : déplacements à pied, à vélo, en transports en commun
 - Développer l'activité économique et la création d'emplois (renforcement du pôle santé, nouveaux services et commerces...)
 - Créer une offre de logements neufs adaptés pour tous les publics, notamment pour les jeunes et apprentis.
- Retenir les orientations des espaces publics présentées, et préciser auprès du public les hypothèses et études de simulations du trafic pour le plan de circulation proposé et le dimensionnement de l'offre de stationnement ;
- Retenir le choix des variantes suivantes pour les aménagements d'espaces publics :
 - L'aménagement d'un giratoire au croisement entre l'avenue de Terrefort et l'avenue Maryse Bastié au droit de L'UIMM, afin de sécuriser l'ensemble des mouvements de circulation et les traversées piétonnes.
- Retenir les orientations de programme des îlots n°1, n°3, n°4 et n°5 :
 - Îlot n°1 : Locaux destinés à l'activité, la formation et des bureaux
 - Îlot n°3 : Parking « en étages » et commerces en rez-de-chaussée
 - Îlot n°4 : Logements et commerces
 - Îlot n°5 : Logements, foyer jeunes travailleurs, commerces
- Préciser auprès du public les hypothèses et études de commercialité du secteur afin d'éclairer sur le choix des commerces envisagés ;
- Préciser auprès du public l'impact du projet sur l'acoustique du secteur ;
- Etudier la réduction de la pollution lumineuse dans le respect des textes relatifs à cette thématique ;

Le présent bilan vient clore la phase de concertation réglementaire réalisée au titre du code de l'urbanisme. Toutefois, Bordeaux Métropole, souhaite poursuivre à titre volontaire l'information et la participation du public jusqu'à la réalisation des travaux, A ce titre Bordeaux Métropole, accompagné par la ville de Bruges, programmeront de nouvelles formes d'échanges volontaires tout au long de la vie du projet.

7. ANNEXES

- Annexe 1 : Délibération d'ouverture de la concertation (27/10/2017)
- Annexe 2 : Arrêté d'ouverture de la concertation (16/08/2021)
- Annexe 3 : Dossier de concertation : notice explicative, plans de situation et périmètre, reportage photographique.
- Annexe 4 : Annonce légale d'ouverture et de clôture de la concertation
- Annexe 5 : Guide de balade urbaine et carnet de visuels
- Annexe 6 : Présentation et comptes-rendus des rencontres avec le public : balades urbaines, atelier, réunion de synthèse.